



Commission néerlandaise pour
l'évaluation environnementale



La cartographie de l'approche systématique de l'EIES au Mali

Rapport du séminaire-atelier de travail, 28-30 janvier 2020

MALI



17 mars 2023
Réf: 7022-02



Conseil par la CNEE

Objet	Rapport du séminaire-atelier de travail sur la cartographie de l'approche systématique de l'EIES au Mali
À	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Attn.	M.TRAORE, Drissa et M. SACKO, Modibo
CC	Mme CISSE, Aissata
Date	17 mars 2023
De	La Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale
Experts	Mme DOBBELAAR-Van MEENEN, Paula M NOOTEBOOM, Sibout M BITONDO, Dieudonné
Contrôle de qualité	Mme BLOM, Edy
Photo page de couverture	Mme DOBBELAAR-Van MEENEN, Paula
Référence	7022-02

© Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE). *Rapport du séminaire-atelier de travail sur la cartographie de l'approche systématique de l'EIES au Mali, 28-30 janvier 2020. 22 pages.*

Contact:

w www.eia.nl

t +3130 234 76 60

e ncea@eia.nl

Table de matières

1.	INTRODUCTION	2
1.1	Contexte et justification.....	2
1.2	Objectifs du séminaire-atelier de travail.....	2
1.3	Déroulement du séminaire-atelier de travail.....	3
2.	RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE ESY-MAP	4
2.1	Section I – Processus d'EIES	4
2.1.1	Processus d'EIES	4
2.1.2	Aspects intersectoriaux.....	6
2.2	Section II – Conditions favorables	8
2.3	Section III – Capacités.....	9
2.4	Section IV – Performance d'EIES	12
2.5	Section V – Contexte	13
2.6	Conclusions	14
3.	PLAN D' ACTIONS.....	17
	Annexe 1 : LISTE DES PARTICIPANTS.....	21
	Annexe 2 : PROGRAMME INDICATIF DU SEMINAIRE	22

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

La Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE), fondée par décret en 1987, est un organisme consultatif indépendant sur l'évaluation environnementale aux Pays-Bas. Elle a commencé ses interventions internationales en 1993. La plupart de ses activités internationales sont réalisées grâce à une subvention du Ministère Néerlandais des Affaires Étrangères.

Les activités internationales de la CNEE consistent principalement à aider les ministères de l'environnement et sectoriels, les professionnels de l'évaluation environnementale et les ONG afin d'améliorer leur pratique d'évaluation environnementale et sociale. Elle donne des avis sur la qualité du processus et sur le contenu de ces évaluations, tant au niveau du projet (études d'impact environnemental et social ou EIES) qu'au niveau stratégique (évaluation environnementale stratégique ou EES). Notez bien que la CNEE n'écrit pas elle-même les rapports d'EIES et d'EES, et qu'elle ne donne pas son avis sur la décision d'approuver ou non un projet ou un plan. Son rôle est de vérifier si le processus est transparent et s'il y a une base d'information solide pour le débat public et la prise de décision politique. Tous ces rapports consultatifs sont accessibles à tous et publiés sur le site web de la CNEE.

La CNEE a travaillé au Mali au cours des 5 dernières années de différentes manières. Cela s'est traduit par la signature d'un protocole d'accord entre le Ministère de l'Environnement, l'Assainissement et de Développement Durable (MEADD) et la CNEE. La première activité qui a été convenue est d'analyser en profondeur le fonctionnement du système d'EIES au Mali, juridiquement et dans la pratique. La CNEE a développé une méthodologie avec un outil pour accompagner cette analyse. Cet outil est appelé 'ESY -Mapping' (outil de cartographie). Sur la base de cette analyse, il est plus facile, pour toutes les parties prenantes impliquées, d'identifier les domaines à améliorer. Cela conduira à un éventuel programme pluriannuel de développement des capacités entre le MEADD et la CNEE.

C'est dans ce contexte qu'un séminaire-atelier de travail a été organisé du 28 au 30 janvier 2020, à Bamako. Ce rapport est le résultat de cet atelier de 3 jours. Il donne une impression du déroulement de l'atelier et illustre le résultat. Ce résultat est utilisé pour développer ensemble un programme de renforcement des capacités. Il pourra être partagé avec tous les participants et le groupe des PTF – environnement & changement climatique.

1.2 Objectifs du séminaire-atelier de travail

Cet atelier visait les objectifs suivants :

- Avoir une compréhension détaillée de la situation actuelle dans l'approche du système EIES au Mali ;
- Prioriser les principaux aspects à améliorer au cours des 2,5 prochaines années ;
- Fournir aux participants une bonne vue d'ensemble de l'approche du système EIES.

Au Mali, la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN), est responsable de l'ensemble du processus d'EIES. Elle était chargée de l'organisation de cet atelier.

Cet atelier a regroupé plusieurs agents sectoriels ainsi que des associations de professionnels de l'EIES au Mali. Le secrétariat des travaux de la rencontre était assuré par la DNACPN :

- M. Mady TRAORE (Président)
- M. Souleymane Chérif COULIBALY (Rapporteur N°1)
- Mme. GUINDO Noumoudio OUOLOGUEM (Rapporteur N°2)

La liste des participants figure en annexe 1.

1.3 Déroutement du séminaire–atelier de travail

Le programme indicatif du séminaire figure en annexe 2.

Ouverture des travaux

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux interventions :

- Celle de Mme Aissata CISSE, Directrice Nationale adjointe de la DNACPN a souhaité, au nom de la Direction, la bienvenue à tous les participants à la rencontre sur la cartographie de l'Evaluation Environnementale au Mali et a rappelé à quel point l'ordre du jour est important. Elle a officiellement ouvert l'atelier tout en rappelant qu'il s'agissait essentiellement d'une ouverture technique au regard de la nature du séminaire–atelier.
- Celle de Mme Paula DOBBELAAR, secrétaire technique de la CNEE qui a brièvement présenté la CNEE et indiqué que l'atelier se tient dans le cadre d'un protocole de collaboration signé avec le MEADD.

Analyses rapide et détaillée de la situation de l'EIES au Mali

Après la présentation de l'outil « Esy Mapping », son application à l'analyse rapide de la situation de l'EIES au Mali a commencé autour des portes d'entrée suivantes :

- le processus d'EIES
- les performances
- les conditions favorables de l'EIES

Vers 14h du premier jour, une communication (sur support vidéo de 5 mn environ) sur un cas pratique de coaching d'EES réalisé par la CNEE au Mali (cas de Sourou à Mopti) a été présentée par Sibout Nooteboom, Secrétaire technique à la CNEE. Il avait pour but de mettre en exergue l'intérêt concret d'une évaluation environnementale stratégique du plan d'aménagement intégré d'une région rurale autour des enjeux tels que les changements climatiques ou encore l'appartenance à la liste des sites RAMSAR.

Il importe de souligner que le Directeur National de la DNACPN, M. Ousmane SIDIBE et deux Conseillers Techniques du MEADD M. Modibo SACKO et M. Drissa TRAORE ont rejoint l'atelier dans l'après–midi. Et cela a rehaussé davantage le niveau des échanges.

En première phase, les travaux du deuxième jour ont concerné l'analyse de deux (02) sections, les capacités et le contexte. En seconde phase, ils ont porté sur l'analyse détaillée de quatre sous–points du processus d'EIES analysés en analyse rapide au jour 1. Les capacités ont été directement analysées en détails par les différents groupes d'acteurs concernés.

Elaboration d'un plan d'action

Le diagnostic étant connu durant les 2 jours précédents de l'atelier, les travaux du jour 3 ont consisté à l'élaboration d'un plan d'action afin d'apporter des mesures correctives au système d'Evaluation Environnementale au Mali.

2. RÉSULTATS DE LA CARTOGRAPHIE ESY-MAP

Après l'analyse rapide quelques points ont été identifiés par les participants grâce à une matrice de priorisation comme devant faire l'objet d'une analyse plus détaillée. Il s'est agi des points 3 sur le cadrage, 5 sur le PGES, 9 sur le suivi et 10 sur la participation publique. Ces quatre points sont également l'inspiration du plan d'actions.

2.1 Section I – Processus d'EIES

2.1.1 Processus d'EIES

La figure 1 donne le résultat de l'ESY Mapping relatif à la première partie de la section I portant sur le processus d'EIES.

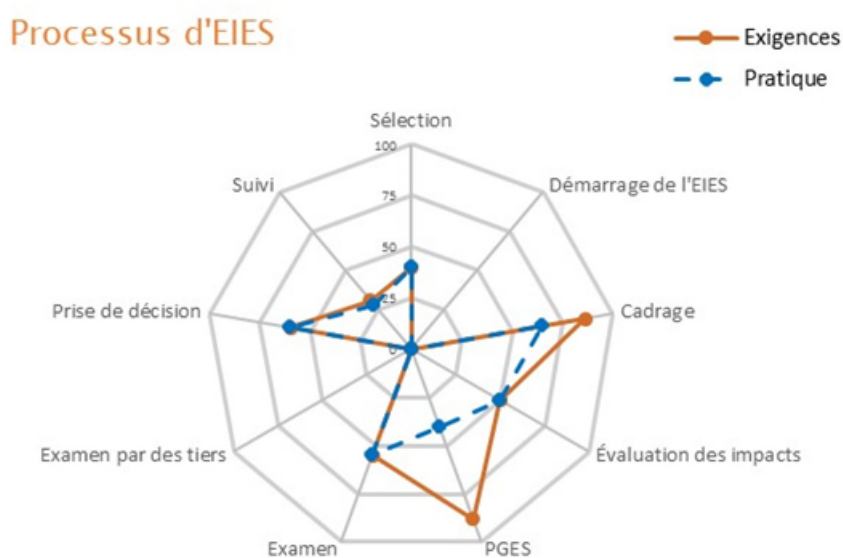


Figure 1 : Résultat de ESY Map Section I – Processus d'EIES

1 – Sélection – Tri préliminaire

Score Analyse Rapide (AR) : 40 sur 100

En effet le sentiment était que pour toutes sortes de raisons plusieurs projets qui devaient être soumis à une EIES ne l'étaient pas, notamment en ce qui concerne les projets promus par des nationaux et les pouvoirs publics. Les projets promus par les PTFs respectent généralement les procédures. En fin de compte, lorsqu'un projet demande le permis environnemental, une EIES est en principe toujours soumise. Cependant, il arrive que le projet ait déjà commencé ou a déjà été finalisé. Au total, l'ensemble du processus ne rend pas toujours les projets plus durables et pourrait s'apparenter à un processus administratif.

2 – Démarrage de l'EIES

Score AR : 0

Le début de la procédure d'EIES ne fait pas l'objet d'une annonce publique au Mali. A la DNACPN quelques membres du comité sont au courant, mais pas toutes les parties prenantes, pourtant l'arrêté sur la participation publique le préconise. Donc, même si la législation indique de procéder à cette 'annonce' de démarrage, cela ne se fait pas de manière efficace. Le groupe convient que c'est dommage, car cela aurait une valeur ajoutée si la population était informée le plus tôt possible afin d'améliorer les résultats possibles. Cette étape pourra être améliorée facilement par la DNACPN.

3 – Cadrage

Score AR : 50 sur 100 ; score Analyse Détaillée (AD) : 86 sur 100 pour les exigences et 65 sur 100 pour la pratique.

Le cadrage est globalement bien noté du fait qu'il est prévu une procédure de validation intégrant une visite de terrain obligatoire par les membres du comité. Cette partie a soulevé de nombreuses questions et discussions au sein du groupe. Pour cette raison, les questions détaillées ont été consultées et répondues afin d'obtenir un consensus sur le résultat. C'est une étape officielle de la procédure d'EIES et bien exécutée. C'est clair qui est responsable de quoi et dans la réglementation des instructions expliquant comment entreprendre le cadrage sont disponibles. D'autres agences gouvernementales sont consultées dans le processus. Mais, il y a un manque de contrôle de la qualité pour ce résultat et il n'est pas nécessaire de justifier la conclusion du cadrage, ni être rendue publique ou publiée. C'était estimé que 40–60 % des EIES ont été bien cadrées (et ont conduit à une identification précoce des problèmes principaux, des alternatives et des parties prenantes). Donc il y a environ 50% des cadrages qui ne sont pas clairs. En publiant le rapport de cadrage et en mettant en évidence les principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet, cette étape pourrait considérablement s'améliorer vers les meilleures pratiques.

4 – Évaluation des impacts (y compris les alternatives)

Score AR : 50 sur 100

Le score est de moitié, après beaucoup de discussions et consultation de l'évaluation détaillée, car il est apparu d'une part que le manque de données ne permet pas objectivement de faire une bonne analyse des impacts. Mais, d'autre part le nombre de rapports validés peut laisser supposer que les impacts sont bien analysés. Même si cela a été noté 'ok' (50%), il a également été précisé que de nombreux EIES sont similaires et qu'il manque souvent d'indication claire des principaux risques et de ses mesures d'atténuation dans un bref résumé.

5 – PGES – Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Score AR : 50 sur 100 ; score AD : 88 sur 100 pour les exigences et 40 sur 100 pour la pratique.

Une étape très importante, c'est le PGES seul qui reste après l'EIES. Ici aussi, il y a eu beaucoup de discussions et il a été décidé d'entrer dans les questions détaillées. Cela a permis d'identifier les principaux problèmes. Au sein de la législation, il est clair que le PGES est obligatoire et doit être soumis avec l'EIES. Il est clair ce qui devrait être dans le PGES et comment il devrait être élaboré. Cependant, la principale lacune de la législation est qu'il n'y a pas de lignes directrices claires sur la façon dont le rapport d'avancement sur la mise en

œuvre du PGES devrait être contrôlé et communiqué par le promoteur à l'autorité de contrôle. Dans la pratique, il y a des insuffisances qui sont relevées notamment en termes de lisibilité du document. Et surtout, il n'y a pas de suivi ou de contrôle dans la pratique de la mise en œuvre du PGES. Le groupe a identifié cela comme un aspect important à améliorer car cela montrera l'efficacité d'une EIES et l'impact qu'il peut avoir.

6 – Examen

Score AR : 55 sur 100

La procédure d'examen n'a pas suscité beaucoup de discussion et est jugée dans l'ensemble moyennement satisfaisante. Il n'a pas été ressenti comme un aspect essentiel à approfondir. L'examen a été extrêmement compliqué en raison des problèmes identifiés lors des étapes précédentes du processus (comme la qualité de l'EIES et du PGES). Donc, s'ils sont améliorés, la révision s'améliorera également.

7 – Examen par des tiers

Score AR : 0

Cet aspect n'est pas opérationnel au Mali. À ce stade du processus, il n'est pas non plus identifié comme un aspect crucial qui doit être examiné d'urgence.

8 – Prise de décision & reddition de comptes

Score AR : 60 sur 100

Cet aspect comme beaucoup d'autres relevant de la gouvernance ont été cotés en dessous de la moyenne.

9 – Suivi

Score AR : 40 sur 100 ; score AD : 31 sur 100 pour les exigences et 28 sur 100 pour la pratique.

En général les participants se sont montrés peu satisfaits de cette étape. Il a été décidé qu'il s'agissait d'une étape importante et qu'il fallait répondre aux questions détaillées. Au final, le score final est de 28 sur 100. Le principal problème ici est qu'il n'y a pas de suivi après l'octroi du permis. Comme également identifié avec l'utilisation du PGES. Il n'y a donc pas de véritable suivi et aucun rapport sur les impacts réels et sur la façon dont les mesures fonctionnent. Les rapports ne sont pas envoyés à l'autorité, l'autorité ne vérifie pas et rien n'est publié ou examiné par des tiers. Le fait que cela ne soit pas fait rend l'ensemble du processus EIES plus un processus pour obtenir un permis environnemental que pour s'assurer qu'il contribue à assurer le développement durable dans le pays. Si l'autorité peut montrer qu'elle contrôlera et prendra des mesures si un promoteur ne fonctionne pas comme prévu, alors le processus peut devenir plus significatif. Cette étape est donc considérée comme une étape cruciale à améliorer par le groupe.

2.1.2 Aspects intersectoriaux

La Figure 2 donne le résultat du ESY Mapping relatif au processus d'EIES en ce qui concerne plus particulièrement les aspects intersectoriaux.

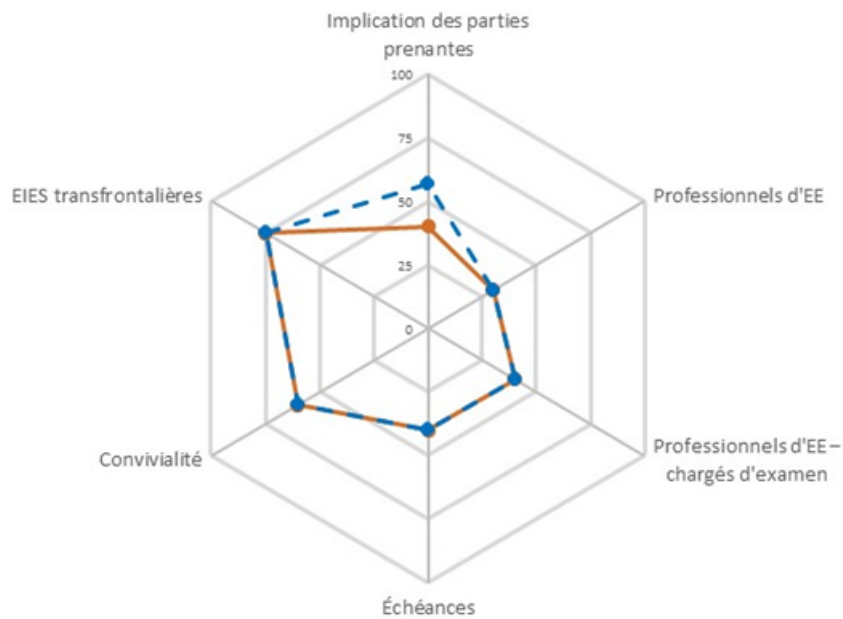


Figure 2 : Résultat de ESY Map Section 1 – Aspects intersectoriaux

10 – Participation des parties prenantes & accès à l’information

Score AR : 25 sur 100 ; score AD : 40 sur 100 pour les exigences et 57 sur 100 pour la pratique.

Répondre à cette question générique (analyse rapide) conduit à un faible score. Cependant, une fois que les questions détaillées sont répondues, il est devenu clair que le score est devenu beaucoup plus élevé. La raison en est le fait qu'il y a un assez bon arrêté sur la participation du public et en général elle se passe assez bien. Cependant, le principal problème est que la participation du public vise davantage à informer le public que de le permettre de réellement et activement participer. Par exemple, le public n'est pas informé au début mais beaucoup plus loin dans le processus. Les rapports ne sont pas rendus publics. Les tiers ne sont pas inclus dans le processus. Les résultats des audiences publiques ne sont pas publiés et il n'est pas clairement indiqué comment les commentaires du public ont été pris en compte. Améliorer activement cette participation du public pourrait conduire à un meilleur processus de prise de décision par le gouvernement. Le groupe a identifié cela comme une étape importante à améliorer.

11 – Professionnels d’EE

Score AR : 30 sur 100

Globalement noté en dessous de la moyenne. Il n’y a pas de contrôle de qualité pour être professionnel en EIES ; aucune procédure d’agrément ou d’accréditation en vigueur. Il existent des institutions qui donnent des formations en EIES mais cela n’obéit pas à des programmes homologués.

12 – Professionnels d’EE – chargés d’examen

Score AR : 40 sur 100

La qualité du comité chargé de l'examen a suscité beaucoup de discussions avec des scores proposés variant de 10 – 80. Le consensus était le score de 40. Un des aspects relevés était la mobilité de ses membres qui fait qu'il faut constamment mettre à niveau des nouveaux membres.

13 – Délais – Échéances

Score AR : 40 sur 100

Le score relatif aux échéances était aussi relativement bas. La question semblait moins être celle des échéances elles-mêmes que celle de la diligence du service public.

14 – Convivialité

Score AR : 60 sur 100

La convivialité était notée au-dessus de la moyenne, car tous étaient d'accord que d'une manière ou d'une autre ça marche.

15 – EIES transfrontalières

Score AR : 75 sur 100

Il a été considéré que globalement la procédure prévoit de mettre à contribution les parties prenantes des pays concernés par les projets transfrontaliers.

2.2 Section II – Conditions favorables

La figure 3 donne le résultat de ESY Mapping relatif à l'analyse rapide de la section 2 portant sur les Conditions favorables.

Conditions favorables

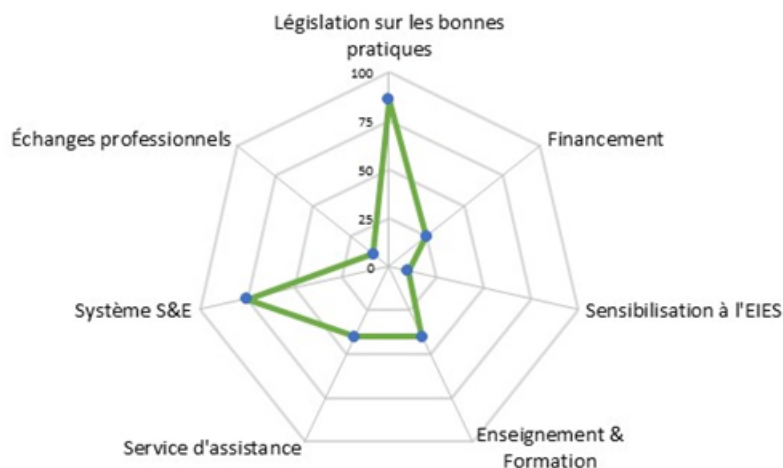


Figure 3 : Résultat de ESY Map Section 2 – Conditions favorables

16 – Le pays a-t-il une législation d'EIES qui permet une bonne pratique ?

Score AR = AD : 86 sur 100

Après beaucoup de discussions et le recours aux questions détaillées le consensus était que le cadre législatif et règlementaire est satisfaisant.

17 – Y a-t-il des ressources financières appropriées pour l'administration de l'EIES ?

Score AR : 25 sur 100

Le mode de financement structurel est règlementé mais les montants alloués sont insuffisants.

18 – L'EIES est-elle une notion suffisamment connue dans le pays ?

Score AR : 10 sur 100

A l'échelle de la population du Mali le pourcentage estimé est très faible.

19 – Le pays dispose-t-il d'un enseignement en EIES et de formations professionnelles à l'EIES de bonne qualité ?

Score AR : 40 sur 100

Il y a plusieurs structures qui offrent des enseignements mais il manque d'encadrement officiel.

20 – Y a-t-il un service d'aide efficace pour l'EIES ?

Score AR : 40 sur 100

Il y a la porte ouverte de la DNACPN, mais cela n'a pas été jugé satisfaisant pour une assistance efficace à l'échelle du pays.

21 – Y a-t-il un suivi approprié de l'efficacité du système d'EIES dans le pays ?

Score AR : 75 sur 100

D'une manière générale, le pays dispose d'une inspection des services et du contrôle général de l'État qui sont tout aussi compétents en ce qui concerne l'évaluation de la procédure d'EIES.

22 – Existe-t-il une plateforme d'échange pour les professionnels et est-elle opérationnelle ?

Score AR : 10 sur 100

Malgré l'existence de l'Association Malienne des Etudes d'Impact Environnemental (AMEIE) et de l'Association Malienne des Evaluations Environnementales (AMEE) le consensus est qu'on ne peut pas considérer qu'il y a à proprement parler une plateforme d'échanges pour les professionnels.

2.3 Section III – Capacités

La figure 4 donne le résultat de ESY Mapping relatif à la Section 3 portant sur les capacités. Cette section a été traitée directement au niveau détaillé, en groupes de travaux.

Capacités

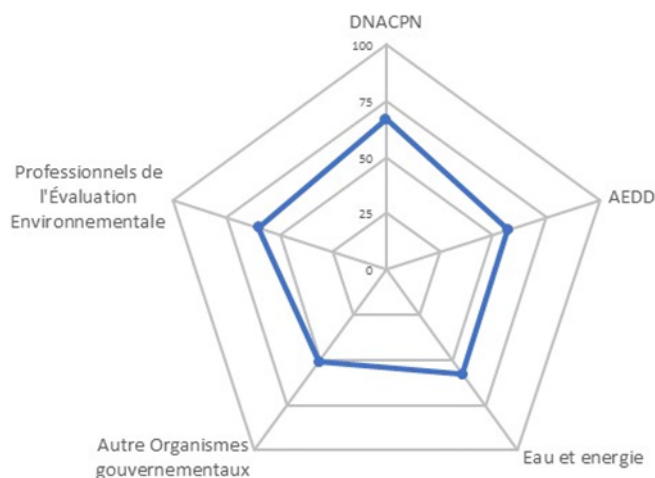


Figure 4 : Résultat de ESY Map Section III – Capacités

Agence de l'environnement – DNACPN

Mandat, structure et ressources

En général le mandat est clairement défini dans les textes de loi, un financement structurel est assuré pour réaliser le mandat (même si cela n'est pas suffisamment), la structure de l'organisation est claire et fonctionnelle et il existe un système de gestion de l'information permettant l'accès à l'information nécessaire pour l'exécution des tâches. Les soucis sont au niveau de l'implication et la stabilité de la direction (beaucoup des changements ou absence d'un directeur), le manque des facilités et équipement nécessaires pour l'exécution des tâches, le nombre des employés et un manque de procédures et listes de contrôle.

Direction

Il existe une vision/Stratégie/Plan pluriannuel qui oriente le travail de l'organisation, les documents sont disponibles. Des réunions de planification/coordination sont tenues régulièrement et la direction encourage les échanges et l'apprentissage (même s'il n'y a pas de moyens pour cela). Le plus grand souci est au niveau la communication et la mise en œuvre des décisions prises. Il a constaté que la direction n'anticipe pas sur les nouvelles évolutions/ développements à cause d'un manque de financement pour participer à des conférences internationales et des cours.

Expertise

Il existe une expertise pour exécuter toutes les tâches administratives de l'EIES. Mais, le personnel ne reçoit pas une formation régulière pour maintenir l'expertise et il n'existe pas des financements appropriés pour avoir recours à une expertise externe et il n'y a pas du tout des financements et des mécanismes pour accéder à une base de données (externe) et à des sources d'information si nécessaire.

Maintien des relations stratégiques

La direction est dûment reconnue par les partenaires, partage volontiers les données et l'information (mais seulement si demandé, pas de manière proactive) et la direction a un

statut dans la hiérarchie gouvernementale. Il y a quand-même un manque de plateformes/réseaux/coalitions pour l'échange (à la fois au niveau national et international). Et la groupe a identifié qu'il y a un manque d'une coordination/coopération avec les partenaires concernés.

Agence de l'environnement – AEDD

Pour l'AEDD, il a été plus difficile de faire l'analyse, car il n'y avait qu'un seul membre du personnel présent à l'atelier. Cependant, l'analyse générale était très similaire à celle de la DNACPN. Il semble que l'AEDD dispose de plus de moyens financiers. Cependant, la vision, la stratégie et la planification annuelle sont moins bien notées.

Autre organismes gouvernementaux (avec leur rôle spécifique dans l'EIES)

Ces organisations peuvent être le promoteur du projet ou faire partie du comité technique interministériel des EIES. Cela dépend du projet. Globalement ces organisations sont notées 51 sur 100 en moyenne. Les autres organisations gouvernementales et MEE ont répondu à ces questions en 2 groupes différents. Cependant, pour l'analyse des résultats, une moyenne a été prise pour ces groupes.

Mandat, structure et ressources pour l'EIES

En général le mandat est clairement défini dans les textes de loi et il existe un système de gestion de l'information permettant l'accès à l'information nécessaire pour l'exécution des tâches. Mais apparemment il y a un manque d'un financement structurel et assuré pour réaliser le mandat sur l'EIES et le personnel, les facilités et équipements disponibles sont insuffisants.

Gestion des tâches liées à l'examen (apport, conseil, examen, commentaires, réalisation)

Cette partie a été mieux appréciée et obtient les meilleurs scores (64 sur 100). Donc en général les décisions concernant l'EIES sont prises, communiquées et mises en œuvre, des réunions de coordination sont tenues régulièrement et la direction encourage les échanges et l'apprentissage. Cette partie n'a pas été discutée très longtemps et il n'est pas clair si elle a été notée uniquement sur les aspects EIES ou en général pour leur propre travail sectoriel.

Expertise

L'Expertise pour exécuter les tâches d'EIES est disponible et le personnel reçoit une formation régulière et des efforts sont déployés pour maintenir l'expertise. Cela a été évalué à environ 50%, donc à améliorer, mais les bases sont disponibles.

Maintien des relations stratégiques

En général une coordination/coopération est établie avec les partenaires concernés et l'organisation partage volontiers les données et l'information ont reçu en note de 50% mais il n'y a pratiquement pas une participation proactive aux plateformes et réseaux d'EIES par les autres structures.

Professionnelles de l'évaluation environnementale et sociale

En général le groupe des professionnels, qui inclus les représentants des 2 associations, se sont notés 60 sur 100. Dans le groupe des professionnels, il y avait principalement des consultants bien formés qui sont également membres d'une association. Il n'y avait pas de conférenciers des universités ou autres instituts d'enseignement présents à l'atelier. Ils ont

mis la même note pour tous les différents éléments ; *ressources, expertise et maintien des relations stratégiques*.

2.4 Section IV – Performance d’EIES

La figure 5 donne le résultat de l’analyse rapide de ESY Map relatif à la Section IV sur la performance.

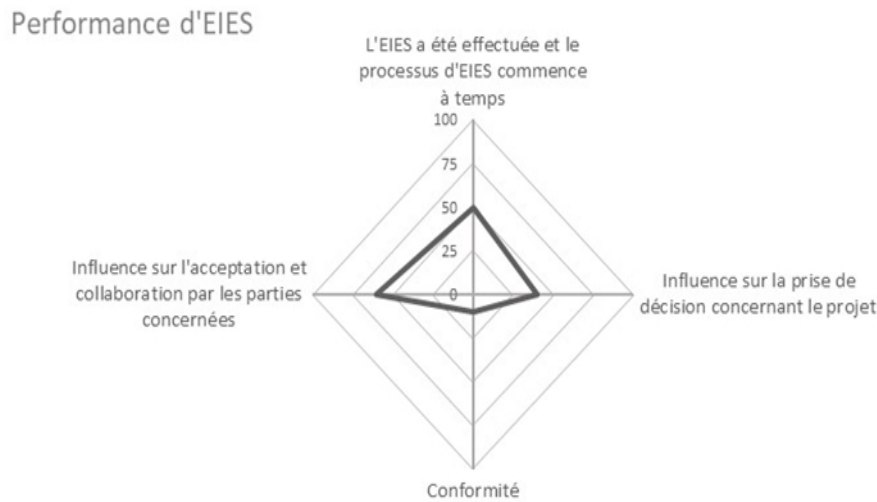


Figure 5 : Résultat de ESY Map Section IV – Performance

28 – Les EIES sont-elles synchronisées de façon efficace avec le cycle de vie du projet ?

Score AR : 50 sur 100

Le score était mitigé du fait qu’en général ça marche pour les projets promus par les PTF mais pas pour les autres.

29 – Les EIES influencent-elles la prise de décisions ?

Score AR : 40 sur 100

De temps en temps des projets il y a des projets qui sont rejetés ou qui subissent des modifications du fait de l’EIE. Cette influence reste néanmoins en dessous de la moyenne.

30 – Les EIES influencent-elles les résultats sur le terrain ?

Score AR : 10 sur 100

Le sentiment est qu’en dehors des projets promus par le PTFs l’impression est que pour les autres l’EIES est une formalité et que les dispositions ne sont pas prises pour la mise en conformité des projets.

31 – Les EIES mènent-elles à un apprentissage chez les parties prenantes impliquées ?

Score AR : 60 sur 100

Le consensus était qu’en général les parties prenantes apprennent toujours quelque chose du processus d’EIES.

2.5 Section V – Contexte

La figure 6 donne les résultats de l'analyse rapide de ESY Map relatif à la Section V sur le contexte.

Contexte

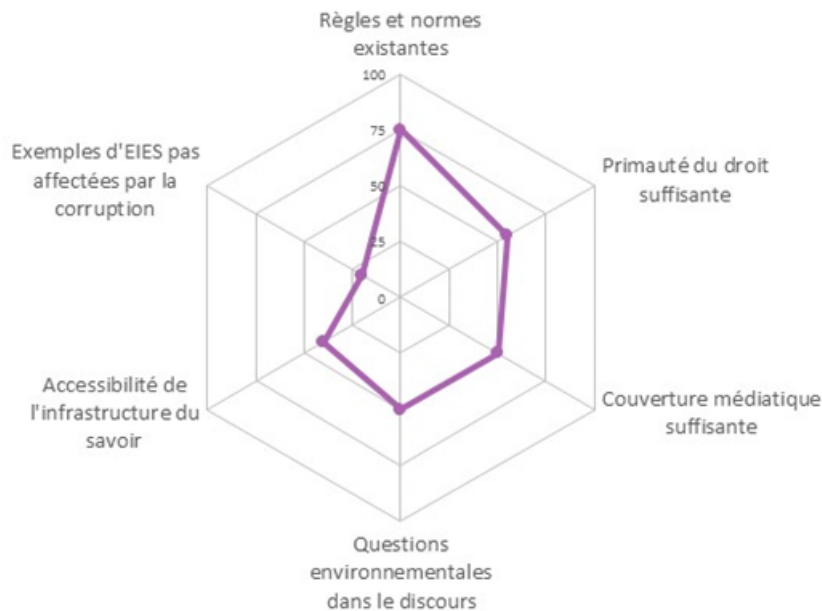


Figure 6 : Résultat de ESY Map Section V – Contexte

32 – Y a-t-il des règles et normes environnementales et sociales en vigueur ?

Score AR : 75 sur 100

Il est considéré que des règles et normes environnementales et sociales en vigueur existent.

33 – La régulation par les lois est-elle suffisante pour permettre la réussite de la réalisation d'un système d'EIES ?

Score AR : 55 sur 100

Globalement au-dessus de la moyenne.

34 – La couverture médiatique est-elle suffisante en ce qui concerne les questions environnementales et sociales et l'EIES ?

Score AR : 50 sur 100

Le consensus s'est dégagé autour de la moyenne.

35. Les aspects environnementaux et sociaux occupent-ils une place importante dans le discours national ? Par exemple dans les campagnes électorales ?

Score AR : 50 sur 100

Le consensus s'est dégagé autour de la moyenne du fait que même si les aspects biophysiques peuvent être rarement abordés, les aspects socioéconomiques le sont abondamment.

36. L'infrastructure du savoir pour l'EIES est-elle suffisante et accessible ?

Score AR : 40 sur 100

Globalement elle reste en dessous de la moyenne.

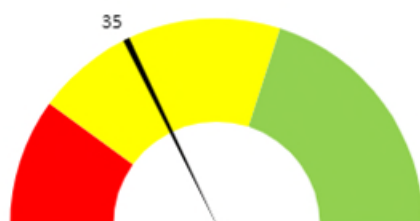
37. La corruption et l'ingérence politique affectent-elles la pratique d'EIES ?

Score AR : 20 sur 100

Le consensus est qu'effectivement la corruption au sens large et l'ingérence politique influencent la pratique d'EIES.

2.6 Conclusions

La figure 7 montre la performance globale du système d'EIES.



Performance globale du système d'EIES
= total des 5 sections

Figure 7 : Résultat de ESY Map – Performance globale

En résumé, les conclusions suivantes ont été tirées :

Des écarts importants existent entre ce que les textes légaux prévoient et facilitent, et l'application de ces prévisions. Le cadre législatif et réglementaire est satisfaisant. La principale lacune de la législation est qu'il n'y a pas de lignes directrices claires sur la façon dont le rapport d'avancement sur la mise en œuvre du PGES devrait être contrôlé et communiqué par le promoteur à l'autorité de contrôle. Aussi, Le mode de financement structurel est règlementé mais les montants alloués sont insuffisants.

Cependant, en dehors des projets promus par le PTFs pour les autres projet l'EIES est une formalité et les dispositions ne sont pas prises pour la mise en conformité des projets. La pratique montre que :

- Plusieurs projets qui devaient être soumis à une EIES ne l'étaient pas.
- Même si la législation indique de procéder à une 'annonce' de démarrage, cela ne se fait pas de manière efficace. Cela aurait une valeur ajoutée si la population était informée le plus tôt possible afin d'améliorer les résultats possibles.

- En publiant le rapport de cadrage et en mettant en évidence les principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet, cette étape pourrait considérablement s'améliorer vers les meilleures pratiques.
- Le manque de données ne permet pas objectivement de faire une bonne analyse des impacts. Aussi, de nombreux EIES sont similaires et il manque souvent d'indication claire des principaux risques et de ses mesures d'atténuation dans un bref résumé.
- Il n'y a pas de suivi ou de contrôle dans la pratique de la mise en œuvre du PGES.
- L'examen a été extrêmement compliqué en raison des problèmes identifiés lors des étapes précédentes du processus (comme la qualité de l'EIES et du PGES).
- Il n'y a pas de véritable suivi et aucun rapport sur les impacts réels et sur la façon dont les mesures fonctionnent. Les rapports ne sont pas envoyés à l'autorité, l'autorité ne vérifie pas et rien n'est publié ou examiné par des tiers.
- La participation du public vise davantage à informer le public que de le permettre de réellement et activement participer. Le public n'est pas informé au début mais beaucoup plus loin dans le processus. Les rapports ne sont pas rendus publics. Les résultats des audiences publiques ne sont pas publiés et il n'est pas clairement indiqué comment les commentaires du public ont été pris en compte.

Les points ayant les scores les plus forts sont :

- Processus d'EIES : les exigences pour le cadrage et le PGES (86 et 88/100), et le cadrage aussi dans la pratique (65/100)
- Processus d'EIES – aspects intersectoriaux : EIES transfrontalières (75/100)
- Conditions favorables : législation sur les bonnes pratiques (86/100)
- Capacités globales : la DNACPN (65/100)
- Capacités spécifiques des agences pour l'environnement : structures et mandats clairs, documents d'orientation, expertise, autorité et statut reconnu
- Performance d'EIES : influence sur l'acceptation et collaboration par les parties concernées (60/100)
- Contexte : les règles et normes qui existent (75/100)

Les points ayant les scores les plus faibles sont :

- Processus d'EIES : Suivi (31 et 28/100 pour exigences et pratique)
- Processus d'EIES – aspects intersectoriaux : professionnels d'EE (30/100)
- Conditions favorables : sensibilisation à l'EIES et échanges professionnels (10/100)
- Capacités globales : les autres organismes gouvernementaux (51/100)
- Capacités spécifiques des agences pour l'environnement : sous-équipées, manque de prises de décisions et d'anticipation stratégique, manque de financement et de mécanisme pour mobiliser des données et d'expertise, manque de collaboration et d'échange en dehors de l'agence
- Performance d'EIES : conformité sur le terrain (10/100)
- Contexte : très peu d'exemples d'EIES pas affectées par la corruption/l'ingérence politique (20/100)

Note de clôture de la DNACPN

Le présent atelier a permis de mettre en exergue les acquis et les faiblesses du système d'EIES et a proposé une feuille de route pour un cadre de relèvement durable du sous-secteur, particulièrement l'insuffisance de certaines dispositions des textes législatifs et normatifs. A cela s'ajoute, l'inexistence d'une institution qui régule le métier d'expert dans les évaluations environnementales et sociales ainsi que l'insuffisance d'infrastructures du savoir pour l'EIES.

Malgré ces insuffisances, l'Etat malien, dans le souci d'assurer un cadre de vie meilleur aux populations, continue de rechercher les solutions idoines afin d'instaurer la culture de l'EE dans le milieu des affaires : « les PGES contribuent à l'amélioration du plan des affaires de l'entreprise et non au contre » dixit Mme la Directrice Nationale adjointe. D'où la nécessité de tenir régulièrement des ateliers de formations sur l'EE tant au niveau national que local avec la participation de tous les acteurs. La cérémonie de clôture a pris fin à 12h, elle était meublée de remerciements à l'endroit de la CNEE et aux facilitateurs. Vivement à la prochaine formation !

Bamako, le 30 janvier 2020

3. PLAN D' ACTIONS

Le diagnostic étant connu, un plan d'action a été élaboré afin d'apporter des mesures correctives aux insuffisances prioritaires relevées. Pour ce faire, les participants ont formé trois groupes de travail à savoir :

- Le groupe DNACPN-AEDD, composé des agents de la DNACPN, un agent de la DRACPN-Bamako et un agent de l'AEDD ;
- Le groupe gouvernemental transversal, composé des agents des autres structures techniques de l'Etat
- Le groupe des professionnels de l'évaluation environnementale, composé des consultants et des représentants d'association œuvrant dans le milieu.

Ces travaux de groupes ont abouti à l'élaboration d'un plan d'actions, restitué en plénière, afin de relever les différentes faiblesses du système de l'Evaluation de l'Impact Environnemental et Social au Mali.

Le plan élaboré est structuré en six parties :

1. les problèmes en termes de diagnostic ;
2. les actions en termes de mesures correctives ;
3. les responsables en termes de porteurs de dossier ;
4. les autres acteurs impliqués pour une meilleure harmonisation du sous-secteur de l'EE
5. les délais
6. les priorités

Les sous-points 5 et 6 permettent une meilleure planification des actions programmées.

Ainsi le tableau ci-dessous contient les résultats des activités des différents groupes thématiques.

Tableau : Plan d'actions élaboré par groupes thématiques de l'atelier de formation sur la cartographie de l'Evaluation Environnementale au Mali

Problèmes	Actions	Responsables	Acteurs impliqués	Quand	Priorité (Forte, Moyenne, Faible)
Groupe thématique 1 : les professionnels de l'évaluation environnementale					
L'inexistence d'une institution qui régule le métier d'expert dans les évaluations environnementales et Sociales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inventorier l'expertise existante. 2. Mettre en place une plateforme des experts. 3. Mettre en place un système d'agrément pour l'exercice de la profession. 	DNACPN PEES (les professionnels de l'évaluation environnementale et sociale)	<ul style="list-style-type: none"> • MEADD • Les bureaux d'études • L'AMEIE • L'AMEE • PEES (les professionnels de l'évaluation environnementale et sociale) 	2020-2021	Moyenne
Insuffisance de formations régulières pour les professionnels de l'évaluation environnementale et sociale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les opportunités de formations. 2. Identifier les besoins. 3. Développer les capacités des experts identifiés par l'institution régulatrice. 	L'institution régulatrice mise en place. DNACPN.	<ul style="list-style-type: none"> • Membre de l'institution régulatrice mise en place. • DNACPN. • Les bureaux d'études. • Les staffs des programmes et projets. 	2020-2021 2021-2022	Forte
Les insuffisances dans la mise en œuvre des PGES	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inciter les promoteurs à intégrer les couts réels du PGES dans les couts du projet. 2. Faire un suivi régulier de l'exécution et le respect des engagements pris dans le PGES. 3. Sanctionner en cas de non mise en œuvre du PGES. 	DNACPN L'institution régulatrice mise en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Les staffs des programmes et projets. • Les bénéficiaires de projets 	Permanent	Forte.
Groupe thématique 2 : DNACPN-AEED					
9.1 insuffisance des textes : Compte rendu du suivi et de la gestion, publication du rapport ; Implication des communautés ;	Relire	MEADD	DNACPN, Consultants, Société civile, MEF, AEED, CT, DNI, DNGM, PTF.	2021	Forte

Imposition d'une garantie financière pour l'implémentation des mesures ;					
Insuffisance de suivi (9.6)	Mettre à disposition les ressources financières nécessaires	MEADD (Fond EIES)	DNACPN et ses démembrements, Service technique, Communautés, Promoteurs	2020	Forte
10.2 - Une exigence particulière pour les groupes spécifiques 10.3 - Appel à l'aide des spécialistes 10.4 - Un mécanisme de réclamation spécifique au projet 10.5 - Assurer une facilité d'accès aux documents EIES 10.8 - Participation des parties prenantes pour l'évaluation et la conception du projet 10.13 - Apports des parties prenantes dans l'amélioration des EIES	Relire les textes : de l'EIES, EES et Consultation Publique (CP) (afin de prendre en compte les différentes dispositions)	MEADD	DNACPN et ses démembrements, Service technique, Communautés, Promoteurs	2021	Forte
5.3 - Une liste globale des exigences de contenu pour le PGES 5.4 - Un PGES qui fait appel à des observations clés des EIES 5.5 - Un PGES réaliste	Faire un canevas des descriptions claires et détaillées des mesures (PGES) assorti du budget réaliste	Consultant et promoteur	DNACPN et ses démembrements, Service technique, Communautés, Promoteurs	2021	Forte
Problèmes	Actions	Responsables	Acteurs impliqués	Quand	Priorité (Forte, Moyenne, Faible)
Groupe thématique 3 : Autres structures techniques de l'Etat					
3.2 Quelle est la qualité de l'étape de cadrage en ce qui concerne les exigences ?	Relire les textes pour intégrer la dimension contrôle qualité des TDRs après leurs validations.	MEADD / DNACPN	Parties prenantes	Février 2020 à Juin 2020	Moyenne

*Un contrôle de qualité est –il requis pour ce résultat ? comment ? Absence de mécanisme de contrôle après la validation des TDRs					
5.5 Faible taux des PGES réalisables et vérifiables (SMART)	1_ Renforcer les capacités du comité de surveillance (moyens financiers et matériels). 2_ Dotation Application rigoureuse de l'article 42 du décret N°2018/0991 /PRM du 31/12/2018 relatif aux EIES	MEADD / DNACPN	Ministères impliqués dans le processus d'EIES	Février 2020 à Juin 2020	Moyenne
10.5 Insuffisance dans l'implication des parties prenantes dans le processus d'EIES	Exiger des pièces justificatives par rapport à l'utilisation des canaux de communication de la zone du projet pour la diffusion des conclusions du rapport d'EIES avant la délivrance du permis.	MEADD / DNACPN	Consultants/Promoteurs/Collectivités territoriales	Février 2020 à Avril 2020	Forte

Annexe 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Organisations Etatiques
<i>Environnement et Développement Durable</i> <ul style="list-style-type: none">• MEADD (1)• DNACPN (08)• DRACPN 02 participants (Bamako et Koulikoro) ;• AEDD (1)• ABFN (1 personne qui s'occupe des investissements qui sont assujettis à l'EIES comme des barrages ou autres)• DNEF (1)
<i>Mines, Energie, Eau</i> <ul style="list-style-type: none">• DNGM (1)• DNE (1)• DNH (1)• SOMAPEP : (1)
<i>Agriculture</i> <ul style="list-style-type: none">• Génie Rural (1)• DNA (1)
<i>Autres</i> <ul style="list-style-type: none">• DGSHP (1)• DGPC (1)• DNAT (1)
Bureau d'étude/ Secteur prive/ Personnes ressources impliqués dans les EIES
<ul style="list-style-type: none">• Bureau d'Ingénieur en Développement Durable et Assainissement (BIDDEA) (1)• CIRA (1)• Bakary KONE (impliqués dans le EES de Sourou) (1)

Annexe 2 : PROGRAMME INDICATIF DU SEMINAIRE

Première Journée : Mardi 28 Janvier 2020

Heures	Agenda
08:30 – 09:00	Accueil des Participants
Ouverture d’Atelier	
09:00 – 09:30	Ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue par MEADD
9 :30 – 9 :45	Cadrage de l’Atelier (par la CNEE): <ul style="list-style-type: none"> • Objectif de l'atelier • Introduction à l'outil de cartographie • Aperçu du programme de l'atelier
9 :45 – 10:00	Tour de table pour la présentation des participants
10 :00 – 10 :30	Pause-café
Séance de travail 1 – Analyse rapide« ESY Mapping »	
10:30 – 13 :00	Introduction de l’outil« ESY mapping » Travail ensemble sur les questions relative à l’analyse rapide
13 :00 –14 :15	Déjeuner et Prière
14 :15 – 16 :15	Travail ensemble sur les questions relative à l’analyse rapide
16 :15 – 16 :30	Clôture pour la journée

Deuxième journée: Mercredi le 29 Janvier 2020

Heures	Agenda
Séance de travail 2 :Analyse détaillée « ESY Mapping »	
08:30 – 09:00	Accueil des Participants
09:00 – 9 :30	Faire les points: <ul style="list-style-type: none"> • NCEA présente un aperçu des résultats du jour précédent • Réflexion de groupe sur les résultats • NCEA présente un aperçu du programme de la deuxième journée
09:30 – 10:30	Travail ensemble sur les questions relatives à l’analyse détaillée
10:30 – 10:45	Pause-café
10:45 – 13:00	Travail ensemble sur les questions relatives à l’analyse détaillée
13:00 – 14:15	Déjeuner et Prière
13:00 – 16 :15	Travail ensemble sur les questions relatives à l’analyse détaillée
16 :15–16 :30	Clôture pour la journée

Troisième journée: Jeudi le 30 Janvier 2020

Heures	Agenda
Séance de travail 3: Résultats de l’ « ESY Mapping » et les aspects prioritaires	
08:30 – 09:00	Accueil des Participants
09:00 – 09:30	<ul style="list-style-type: none"> • NCEA présente un aperçu des résultats de l’ « ESY Mapping » • Réflexion de groupe sur les résultats
09:30 – 10:30	Séance sur la priorisation des aspects essentiels à améliorer dans l’avenir (2020 – 2022)
10:30 – 10:45	Pause-café
10:45 – 12:00	Identification en groupe des aspects essentiels à améliorer dans l’avenir (2020 – 2022)
12:00 – 13:00	Evaluation de l’Atelier, Clôture et Déjeuner